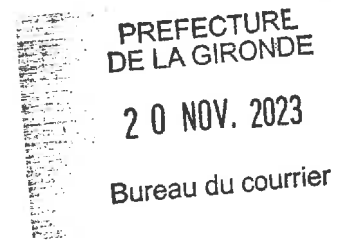




METPARK

Place à la mobilité



**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 15 novembre 2023 (convocation du 02 novembre 2023)**

Aujourd'hui quinze novembre deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme de FRANÇOIS, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Brigitte TERRAZA à Mme de FRANÇOIS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/06/07P

**ARCHITECTURE DE LA REGIE PERSONNALISEE METPARK :
BUDGET ANNEXE « STATIONNEMENT » A CARACTERE
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL UTILISANT LA NOMENCLATURE
M4 : MISE A JOUR DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET
COMPTABLE**

La mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2023 précise que « réglementairement, un budget principal SPIC (Service Public Industriel et Commercial) n'a pas vocation à disposer de budgets annexes de type administratif. Dès lors qu'une entité assure, a minima, la gestion d'un service public administratif (SPA) et d'un SPIC, son budget principal doit être érigé en SPA et les budgets SPIC doivent constituer des budgets annexes ».

METPARK se trouvant dans cette situation, et après échange avec l'Agent Comptable et les services de Bordeaux Métropole, mettra en œuvre cette règle budgétaire dès le 1^{er} janvier 2024.

Il est rappelé que l'architecture budgétaire actuelle est la suivante :

- SPIC « activité stationnement » : Budget Principal (M4)
- SPA « activité fourrière » : Budget Annexe (M14)

A compter du Budget Primitif 2024, l'architecture budgétaire sera la suivante :

- SPA « activité fourrière » : Budget Principal (M57)
- SPIC « activité stationnement » : Budget Annexe (M4)

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir valider la nouvelle architecture budgétaire de la Régie METPARK.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 15 novembre 2023
Pour expédition conforme**

Le Président



Christophe DUPRAT